

**Procès-verbal de la sixième séance du Comité d'Accompagnement
du Pacte pour un Enseignement d'excellence**

29 juin 2015

Présidé par

Mme Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Présents

M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) ; Mme Laurence WEERTS, cabinet de la Ministre ; M. Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS) ; Pr. Marc DEMEUSE, UMon ; Pr. Marc ROMAINVILLE, UNamur ; Mme Vinciane DE KEYSER, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique (FédESuC) ; M. Raymond VANDEUREN, Administrateur délégué de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) ; Mme Fanny CONSTANT, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) ; M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) ; M. Etienne MICHEL, Secrétaire général du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) ; M. Eugène ERNST, Secrétaire général de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC-Enseignement) ; Mme Laurence MAHIEUX, représentante de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC-Enseignement) ; M. Pascal CHARDOME, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) - Centrale Générale des Services Publics (CGSP-enseignement) ; M. Joan LISMONT, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) - Syndicat de l'Enseignement Libre (SEL – SETCA) ; M. Bernard HUBIEN, Secrétaire général de l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC) ; Mme Myriam GERARD, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ; Mme Isabelle MICHEL, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) ; Mme Frédérique MAWET, Secrétaire générale de Changements pour l'Egalité (Cgé) ; Mme Delphine CHABBERT, Directrice de la Ligue des familles ; Mme Françoise PISSART, directrice de la Fondation Roi Baudouin.

Représentés

M. Xavier PRATS MONNE, représentant de l'Union Européenne, Directeur général de la DG Education et Culture, représenté par M. Michel TEUTSCH ; M. Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Annick BRATUN ; M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Pascale GENOT ; Mme Isabelle SIMONIS, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentée par M. Fabian MARTIN ; M. Didier VIVIERS, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), représenté par Mme Cécile MOUCHERON ; M. Paul PALSTERMAN, Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), représenté par M. Léon DETROUX ; Mme Masanka TSHIMANGA, Présidente communautaire de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) - Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP-enseignement) et M. Marc MANSIS, Secrétaire général de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) - Association Professionnelle du Personnel de l'Enseignement Libre (APPEL) représentés par M. Jean-François GHYS ; Mme Joëlle LACROIX, Secrétaire générale de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO), représentée par Mme Véronique de THIER ; M. Olivier WILLOCX, Conseil économique et social de la

région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises de Bruxelles (BECI-UEB), représenté par M. Xavier DEHAN ; M. Bernard DE VOS, Délégué général aux Droits de l'enfant représenté par Mme Karin VAN DER STRAETEN.

Excusés

M. Andreas SCHLEICHER, représentant de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Director Education and Skills ; Mme Eliane TILLIEUX, Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne ; M. Paul MAGNETTE, Ministre-Président de la Région wallonne ; M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ; M. Didier GOSUIN, Ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de la Formation professionnelle à la Commission communautaire française (CoCoF) ; M. Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis (USaintLouis) ; M. Vincent BLONDEL, Recteur de l'Université Catholique de Louvain (UCL) ; M. Calogero CONTI, Recteur de l'Université de Mons (UMons) ; M. Albert CORHAY, Recteur de l'Université de Liège (ULg) ; M. Yves POULLET, Recteur de l'Université de Namur (UNamur) ; M. Toni BASTIANELLI, Président de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale (ARES) ; M. Denis DUFRANE, Directeur-Président de la Haute École en HAINAUT (HEH) ; M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint (MFWB-AGERS) du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ; M. Philippe VAN MUYLDER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) ; M. Marc BECKER, Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ; M. Philippe VANDENABEELE, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire régional bruxellois de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) ; M. Michel MICHIELS, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) ; M. Eric THIRY, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM) ; Mme Geneviève BOSSU, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Classes Moyennes (UCM) ; Mme Sophie VASSEN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises à profit social (UNIPSO) ; M. Bernard JOCKIN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire de la Commission Emploi – Formation – Education ; Vincent REUTER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union Wallonne des Entreprises (UWE), représenté par M. Jean DE LAME.

Ordre du jour

L'ordre du jour du Comité d'accompagnement est le suivant :

1. Adoption du PV de la séance du CDA du 15 juin.
2. Discussion relative au projet d'avis du GC.
3. Suite de l'agenda.

1. Adoption du PV de la séance du CDA du 15 juin.

M. DEMEUSE suggère qu'en page 5, les termes « par ailleurs » soient ajoutés à la fin de son intervention.

Mme DE KEYSER réitère sa demande de disposer du rapport McKinsey.

Mme MILQUET répond que tous les documents seront envoyés par la dernière séance du CDA.

Le Procès-verbal est adopté.

2. Discussion relative au projet d'avis du GC.

M. DELCOR présente le projet d'avis du GC. Il explique que les 500 pages des trois rapports (GT1, GT2 et rapport McKinsey) ont été ramenées à un texte de 50 pages, ce qui a constitué un exercice difficile. Il remercie les membres du GC pour leur implication de même que les membres du bureau du Pacte. Il précise que c'est bien le texte du projet d'avis qui fait foi et non la présentation qu'il s'apprête à faire en utilisant pour cela un document PPT. Ce qui a été remis aux membres du CDA est un *projet d'avis*, encore destiné à évoluer : il s'agira d'y intégrer le cas échéant les commentaires formulés au sein du CDA et, également, d'y lister les points à approfondir lors de la phase 3 du processus du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

M. DELCOR explique que, ce jour, il fera un focus particulier sur les apports clé du rapport McK, non parce qu'il est le plus important, mais parce qu'il s'agit du seul parmi les trois rapports à n'avoir pas encore été présenté aux membres du CDA.

Le projet d'avis du GC est structuré selon les quatre axes du Pacte avec, pour chacun d'entre eux, une présentation de la vision et puis le diagnostic en la matière. En introduction, le GC a listé les conditions de la réussite du changement.

Pour prendre connaissance de la présentation de M. DELCOR, veuillez-vous référer au document annexé à cet envoi, à savoir le Powerpoint utilisé par M. DELCOR.

Mme MILQUET remercie M. DELCOR et Mme WEERTS, ainsi que le GC pour l'important et riche travail réalisé.

M. DEMEUSE suggère qu'au terme « qualité » utilisé dans le projet d'avis du GC, on préfère celui de « d'efficacité » qui est moins galvaudé que le terme qualité.

Mme CONSTANT remercie également M. DELCOR et Mme WEERTS. Elle estime que M. DELCOR a produit un compte-rendu fidèle des travaux du GC. Par ailleurs, elle livre une remarque plus générale qui constitue une interrogation au sein du CECP. La méthode de travail a amené les différents GT à produire un diagnostic et des objectifs assez cliniques, d'où cette question : s'agira-t-il pour les GT suivants de travailler aux correctifs du système ou, s'agira-t-il vraiment de préparer une refondation et une autre école ? Cette remarque provient du fait que le CECP considère qu'on ne retrouve pas ou trop peu dans les rapports des GT, la visée humaniste de l'école : on n'a pas d'information, dit-elle, sur le bien-être, l'épanouissement, la qualité de l'accueil, tout un pan de l'école qui n'est pas analysé et doit être présent dans la suite. Elle s'interroge : quelle école voulons-nous pour le futur ?

Mme MILQUET répond que le rapport du GT2 a tout de même de forts accents humanistes. Par ailleurs, elle rappelle que le processus du Pacte est pluriannuel et qu'il a l'ambition de définir aujourd'hui la vision de la refondation de notre système de base, mais en parvenant à sa concrétisation sur le moyen et long terme. Elle ajoute que le calendrier de la 3^{ème} phase sera établi selon la préoccupation de mettre en œuvre une première vague des changements les plus urgents et les plus praticables, mouvement qui devra être suivi d'autres réformes. La refondation souhaitée a nécessairement des fondements humanistes : cette préoccupation se retrouve dans la création

même du GT2. Mme MILQUET ajoute que lorsque les priorisations seront effectuées au gouvernement, il est envisageable d'y ajouter des accents liés au bien-être et de constituer un ou des GT supplémentaires. À ce titre, les notes d'orientation seront cruciales. Elles devront être finalisées pour la rentrée. Il est également envisageable de faire faire des études complémentaires liées à la problématique du bien-être à l'école.

M. MICHEL félicite pour cette synthèse arbitrée par le GC, travail à partir duquel les travaux d'avenir pourront être poursuivis. Il souhaite mettre en exergue quelques éléments mais sans aller trop dans le détail. 1° Pour lui il sera important d'envisager des approches flexibles pour s'adapter aux situations diverses de la FWB. La diversité des situations implique, dit-il, la diversité des approches. 2° Il considère que la lutte contre les inégalités par et dans l'enseignement nécessite une approche renouvelée mais qui doit tenir compte des politiques déjà mises en œuvre. Les débats menés au sein du GT2 ont conduit à la reconnaissance d'une « racine du mal » résidant dans la trop importante hétérogénéité de niveau des établissements. Il rappelle que Vincent DE COOREBYTER avait synthétisé habilement les débats en suggérant une approche systémique de la problématique des inégalités, en jouant sur des leviers complémentaires, notamment celui du travail sur l'attractivité des écoles à public populaire et l'analyse des pratiques organisationnelles et pédagogiques utilisées dans les établissements qui parviennent à relever le défi de la lutte contre les inégalités. C'est dans ce sens qu'il faudrait aller pour progresser. 3. Concernant l'approfondissement de la culture de l'évaluation et de la responsabilisation, il évoque le rôle crucial des acteurs intermédiaires, en fonction des besoins des écoles. 4. Pour lui, il s'agit de prendre à bras le corps le défi démographique car selon son expérience, lorsqu'on dispose du terrain, il faut encore 5 à 6 ans pour finaliser une école. 5. Il considère qu'il ne faudrait pas s'interdire d'entendre les auteurs du rapport Mck qui ont des éléments de méthodologie à partager.

Concernant le point sur les inégalités, Mme WEERTS que la page 44 du projet d'avis du GC reprend les idées évoquées.

Mme MILQUET répond que sur le point des inégalités, le paragraphe peut être amplifié mais qu'en effet, les idées sont déjà présentes. Par ailleurs, Mck pourrait en effet être réentendu.

En réaction aux propos tenus, M. CHARDOME souhaite que les futurs GT reçoivent un cahier des charges bien balisé qui évitera de charger à nouveau la barque en leur adjoignant un surcroît de travail.

Mme MILQUET explique que les cahiers des charges seront clairs et bien balisés, basés sur une priorisation que le gouvernement aura effectué durant l'été. Ces cahiers des charges fixeront des échéances court terme ou long terme. Elle ajoute tout le bien fondé de travailler avec un CDA et un GC stables : ces instances pourront en effet rester garantes de la cohérence du processus.

Mme WEERTS complète en disant que les cahiers des charges seront élaborés par le GC dans la précision, sur base des orientations telles que balisées par le GC lui-même.

M. TEUTSCH félicite les concepteurs du rapport au sein duquel les défis sont, dit-il, très bien définis. Dans l'axe « savoirs et compétences », il relève que la pédagogie par compétences est remise en question et s'interroge : ne serait-il pas regrettable de « jeter avec l'eau du bain » ? Faut-il abandonner cette approche pédagogique ou travailler sur une meilleure mise en œuvre de celle-ci ?

Il peut citer des exemples où de bons mix entre savoirs et compétences ont été atteints et où cela fonctionne. Il suggère de travailler donc aux équilibres plutôt que d'abandonner cette approche.

M. ERNST salue la capacité des deux présidents du GC à se mettre à l'écoute et à construire des consensus. Mais il souligne que, derrière les mots, il demeure des visions très différentes des choses. Puis il insiste : l'école en FWB a beaucoup changé en quelques années et il faudra particulièrement travailler l'appropriation des réformes par les acteurs, si on veut que les changements s'implémentent. Par ailleurs, il ajoute qu'on parle beaucoup d'autonomie et de responsabilisation ; en la matière, depuis les années 90, plusieurs dispositifs ont été conçus sans qu'ils soient suivis d'effets : dès lors, pour que cela fonctionne dans le futur, il s'agira de bien définir les règles et de veiller à ce que celles-ci s'appliquent à tous. Enfin, il souligne que, dans le diagnostic, il manque encore des éléments sur l'enseignement maternel : nous insistons, dit-il, pour que ce niveau soit au centre des préoccupations.

Sur le point de l'appropriation, Mme MILQUET explique que le vrai travail va commencer à partir de la rentrée. Elle rappelle la phase de rencontre des directions des établissements scolaires des mois de mai-juin. Ensuite, elle prévoit pour la rentrée un renforcement du processus de participation, bien au-delà du seul site internet, avec des rencontres des personnels de l'enseignement lors de matinées fin août, au cours desquelles il s'agira de les informer sur le processus du Pacte et de recueillir leurs avis et propositions sur le fonctionnement de notre enseignement et les défis à relever pour le 21ème siècle. Elle réfléchit également à la mise sur pied d'une journée pédagogique dédiée au processus du Pacte pour un Enseignement d'excellence, dont il faudra d'ailleurs qu'elle discute avec les syndicats. Par ailleurs d'autres outils de consultation sont prévus.

Mme MAWET précise qu'elle réagit sur base de la lecture des deux seuls rapports des GT1 et GT2. Elle remercie M. DELCOR pour cette synthèse qu'elle a trouvée passionnante. Elle revient sur les propos de Vincent DE COOREBYTER auxquels se référait M. MICHEL. Elle considère qu'il faut nuancer la position. La trop grande hétérogénéité de la qualité des écoles est en effet multifactorielle, mais il ne faut négliger pas l'impact de la présence très forte dans certaines écoles de jeunes issus de milieux défavorisés. De manière générale, elle juge que le processus d'élaboration de ces rapports a été très intéressant mais qu'il faut maintenant prendre du recul. Ce qui la frappe c'est que la préoccupation d'assurer la réussite de tous et d'arriver à une déségrégation est certes très présente dans les rapports, mais que, cependant, l'ordre des priorités ne demeure pas clair, pas plus que la mesure dans laquelle ce combat deviendra, ou non, fondamental.

Mme MILQUET répond que c'est pourtant c'est la ligne prioritaire.

Mme MAWET complète en relevant qu'au sein de ces rapports, plein de choses passionnantes ont été dites et que bien d'autres priorités apparaissent, au sein desquelles, les préoccupations de lutte contre les inégalités apparaissent diluées... Selon elle, à ce stade les GT sont encore trop désincarnés et il faudra les ouvrir bien davantage aux acteurs de terrain. Par ailleurs, elle dit être consciente que le décret inscriptions est avant tout un outil de gestion des flux, qu'il ne peut constituer le seul moyen pour conduire vers la déségrégation et qu'il faut donc remettre l'approche en question. En la matière, suite aux deux journées passées au Conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO) en France, son association a des recommandations à faire et un plan inscrit dans la durée prévoyant un ensemble de mesures : elle proposera un rendez-vous avec la Ministre pour lui en faire part.

Mme MILQUET répond qu'au niveau des priorités, le gouvernement ne va sûrement pas éluder ce que Mme MAWET vient de dire et pense qu'elle ne sera pas déçue. Elle ajoute être intéressée par ce que Mme MAWET a à proposer car la rentrée sera chargée, avec la révision du décret inscriptions, le Pacte et le cours d'EPA et qu'elle juge important d'inscrire tout cela dans une vraie vision de la diversité. L'association de Mme MAWET sera donc associée à cette réflexion.

Mme MAWET rappelle qu'elle intervient au nom des « dominés de l'école »...

Mme MILQUET répond que par rapport à cela, il n'y a pas que les acteurs de l'école qui devront bouger mais également les milieux progressistes qui, dit-elle, oublient parfois ce que cela le progressisme signifie.

Mme CHABERT salue la qualité du travail réalisé dans le projet d'avis du GC. Elle revient sur le point de la gratuité scolaire qui est particulièrement importante pour les familles pauvres et donc dans la lutte contre les inégalités. Or elle constate en la matière une baisse des ambitions : au sein du rapport du GT2, de pleine et complète, elle est seulement devenue ensuite un idéal à atteindre. Elle considère qu'il faut garder l'ambition de l'atteindre et mettre pour cela en œuvre une stratégie pleine et complète et donc ne pas affaiblir le rapport, mais garder au contraire un signal fort.

Mme MILQUET répond qu'elle partage cette ambition mais que l'application complète de la gratuité implique des coûts budgétaires élevés, liés aux spécificités des réseaux, d'où la prudence du GT2. En dépit du cadre budgétaire tel qu'il est, elle ne minimise ni l'ambition, ni l'enjeu.

Mme CHABERT plaide pour la mise en œuvre d'une stratégie par étapes, déployée sur le moyen et le long terme, dès lors que la non gratuité impacte les familles et crée des inégalités, ce avec quoi Mme MILQUET est en accord.

M. DELCOR ajoute à titre personnel que, s'il sera sans doute difficile de rendre tout gratuit, une autre ambition complémentaire à ce débat doit être abordée, celle de la réinternalisation dans l'école des activités extra-scolaires payantes. Sur ce point, un arbitrage devra être réalisé et un point d'équilibre à trouver.

Mme GENOT demande si, dans la perspective participative du Pacte, il a été envisagé d'inclure les formateurs d'enseignants, en ce comprises les Hautes écoles.

Mme MILQUET répond qu'elle ne demande pas mieux mais que cela doit être discuté avec M ; MARCOURT pour travailler dans la confiance mutuelle et être cohérent.

M. HUBIEN estime le travail de synthèse réalisé assez remarquable. Cependant, il regrette que certaines perspectives présentes dans le rapport du GT2 se retrouvent moins présentes dans le projet d'avis du GC : ainsi il déplore que la porte d'entrée « Désir et plaisir d'apprendre et d'enseigner » ne figure plus dans la note de synthèse du GC. Il se demande dès lors comment le travail des 4 GT à venir pourra être articulé avec ces éléments de prospective.

Mme MILQUET relève qu'en page 4 du projet d'avis du GC, cette porte d'entrée figure encore.

M. DEMEUSE relève que les quatre titres liés aux quatre axes sont peut-être restés un peu techniques.

Mme MILQUET répond qu'ils peuvent être magnifiés dans la communication médiatique et dans la synthèse.

Mme PISSART met en exergue la grande qualité des travaux, réalisés dans un délai très court et dit avoir dévoré le projet d'avis du GC comme un roman, avec le sentiment que les éléments issus du rapport McKinsey objectivent bien des observations de terrain. Elle dit que cette synthèse contient certainement tous les rêves souhaitables, en ce compris dans le domaine de la lutte contre les inégalités, plus qu'elle l'aurait même espéré. Cependant, elle relève que les défis sont énormes : il y a un sentiment d'urgence qui se dégage de ce travail-là et que, dès lors, le travail de priorisation va être très ardu. Elle pointe ensuite le fait, à l'instar de M. ERNST, que l'enseignement maternel doit être une priorité, sur lequel on peut rapidement. Par ailleurs, il y a les enseignants débutants et tout ce qui peut être fait pour les soutenir qui doit constituer une autre priorité, à ses yeux. Et puis, il y a la formation initiale. Ensuite, l'autre enjeu est et sera l'appropriation de l'analyse et des objectifs par les enseignants, ce qui n'est pas simple, dans la mesure où chaque enseignant vit sa réalité comme la réalité générale. À ce propos, elle souligne que faire de l'information ne veut pas dire permettre l'appropriation par les acteurs, et, qu'au contraire, l'on peut parfois provoquer l'inverse de l'effet recherché. Elle termine en expliquant que la Fondation Roi Baudouin a pu expérimenter des méthodes de changement et d'essaiage efficaces en travaillant au départ avec des groupes de pairs motivés par le changement (par exemple en matière de pratiques de remédiation).

Mme VAN DER STRAETEN rappelle l'enjeu important lié à l'enseignement spécialisé et pointe le fait qu'il ne faut pas oublier (et dire) qu'il y a un enseignement spécialisé de qualité en FWB. Elle ajoute qu'il faut être attentif au fait que ce qui convient dans l'enseignement ordinaire ne convient pas forcément à l'enseignement spécialisé.

Mme MILQUET souligne que pour elle, l'enseignement spécialisé constitue un domaine essentiel et qu'elle est bien consciente qu'il y a, en la matière, une vraie réforme à mener, qui est déjà amorcée, relève-t-elle, dans le décret programme.

M. ROMAINVILLE désire ajouter quelques questions ou suggestions. Il constate qu'en effet, au vu de la partie des savoirs et compétences, le lecteur pourrait s'interroger sur la volonté de pérenniser les compétences. Or, le GT2 défendait plutôt la position de l'équilibre en matière de savoirs et compétences, rejoignant la préoccupation du GT1. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que les tests PISA mesurent précisément des acquisitions de compétences, ce qui devrait peut-être être clarifié. En page 7, enfin, il ne comprend pas bien le « néanmoins » qui semble supposer une concession à ce qui précède.

Mme MILQUET répond que la formule sera retravaillée.

M. ROMAINVILLE relève qu'en page 11, dans le second paragraphe, l'articulation par le « au moins » complique la compréhension du texte. En page 12 (en gras), la formule¹ doit être révisé car elle semble incohérente.

¹ « Certaines notions ou compétences (par exemple en sciences) ne sont pas prévues au programme d'une année d'étude donnée, ce qui peut impliquer des carences en termes de savoirs ».

Mme DE KEYSER s'interroge concernant la diffusion de cette note et se demande comment il est possible de transmettre des suggestions de clarification ou des propositions d'articulations ou de modifications concernant certaines mises en exergue inappropriées.

Mme MILQUET qu'il faut transmettre ces propositions au GC, mais aussi rapidement que possible et idéalement, ce jour, étant donné que le dernier GC a lieu le mercredi 01 juillet.

3. Suite de l'agenda.

Mme MILQUET explique qu'il faut désormais clôturer le processus de la phase 1 et préparer la phase 2, c'est-à-dire le passage en gouvernement.

Il faut également prévoir les modalités de la diffusion et de la médiatisation des travaux la phase 1.

Au vu de l'actualité chargée du lundi 6 juillet (commission éducation), Mme MILQUET propose de fixer la dernière du CDA plus tôt, soit le **jeudi 02 juillet à 10h** et de faire suivre cette réunion d'une conférence de presse auxquels sont conviés tous les membres du CDA. Les rapports des GT1 et GT2 seront présentés par MM. ROMAINVILLE et DEMEUSE, si toutefois, cet agenda peut leur convenir. Cette séance consistera en une présentation publique et collective et où tous pourront s'exprimer. Mme MILQUET estime qu'il est important que cette communication se déroule alors que l'année scolaire n'est pas encore tout à fait terminée.

Mme MILQUET remercie tous les acteurs du CDA pour leur participation et leur implication dans ce processus.
